

Code de vie

2022-2023

Respect

Responsabilité

Persévérance



Code de vie de l'école Duvernay

Le fondement des règles de vie adoptées

L'équipe-école de Duvernay souhaite que tous ses élèves évoluent dans un milieu sécuritaire, empreint de respect mutuel, dans le but que chacun puisse développer son plein potentiel. Pour ce faire, nous avons décidé d'adhérer au système SCP (Soutien au Comportement Positif) déjà en fonction dans plusieurs écoles de la région. Ce système vise à encourager les comportements sociaux adéquats et les conduites pacifiques afin de créer un climat où il fait bon vivre. Ce système a fait ses preuves et s'appuie sur la recherche. Nous désirons ainsi renforcer les comportements positifs en aidant les élèves à faire les bons choix. De part cette action, nous voulons collaborer à une responsabilisation progressive de l'élève qui sera apte à transférer les habiletés apprises dans d'autres sphères de sa vie.

Vous trouverez, à la page suivante, les comportements spécifiques attendus des élèves en fonction des différentes aires de vie de l'école.

Les principales valeurs de l'école sont:

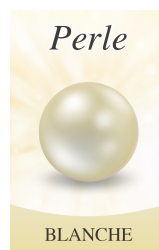
Respect

+

Responsabilité

+

Persévérance



La matrice des comportements (Règles de vie) : École DUVERNAY

Grille d'apprentissage		Aires de vie										
		Salle de classe	Corridors / Escaliers		Toilettes	Bibliothèque	Aires de dîner	Cour d'école	Gymnase	Service de garde	Entrées et sorties aux autobus	
			Heures de cours	Entrées et sorties								
A t t e n t e s	R E S P E C T	<ul style="list-style-type: none"> • J'adopte la position d'écoute. • Je lève la main pour demander la parole et j'attends mon tour. • Je prends soin des autres et du matériel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je circule calmement et en silence. • Je garde mes pieds et mes mains pour moi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'occupe de moi-même. • Je respecte l'espace des autres. • Je chuchote si j'ai besoin de communiquer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte l'intimité des autres et la mienne. • Je garde mon environnement propre. • Je tire ma chasse d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je lève la main pour demander de l'aide. • Je garde silence et je chuchote si j'ai besoin de communiquer. • J'utilise le matériel adéquatement. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'entretiens une conversation à voix basse. • Je respecte l'espace des autres. • Je garde ma place propre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte les zones de jeux. • Je joue au jeu que j'ai choisi en respectant les règles. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'ai un bon esprit sportif. • J'inclus les autres dans mes jeux. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'adopte le niveau de voix demandé. • Je prends soin des autres et du matériel. • Je garde le silence lorsque les lumières sont éteintes. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'adopte le niveau de voix demandé. • Je fais attention aux autres près de moi. 	
		Je fais de bons gestes et j'ai de bonnes paroles envers moi-même et les autres. J'apprends à vivre avec les différences des autres.										
		R E S P O N S A B I L I T É	R E S P O N S A B I L I T É	<ul style="list-style-type: none"> • J'ai le matériel nécessaire. • Je remets mes devoirs et mes signatures à temps. • J'accomplis un travail de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je sors calmement un derrière l'autre. • Je regarde en avant pour circuler. • Je circule à droite en marchant. • Je me rends directement à l'endroit prévu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je circule à droite en marchant. • Je me rends directement à l'endroit prévu. • Je m'habille/ me déshabille devant mon crochet et je garde mon espace rangé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je vais directement aux toilettes. • Je me lave les mains. • J'utilise la quantité recommandée de savon et de papier. • Je retourne rapidement en classe ou dans mon rang. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je me concentre sur ma lecture. • Je replace les chaises et les livres au bon endroit. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je reste assis à ma place. • Je lève la main pour faire une demande. • Je garde ma nourriture pour moi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je prends mon rang rapidement au son de la cloche. • Je m'assure de sortir et de rapporter le matériel de jeux. • Je m'habille adéquatement selon la température. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'utilise le matériel adéquatement. • Je porte des vêtements appropriés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je range le matériel. • J'avise mon éducatrice quand j'arrive et quand je quitte le service de garde. • Je cesse de jouer et je me prépare dès l'arrivée de mon parent. • Je participe activement à l'activité proposée.
J'adopte des comportements sécuritaires. Je suis les consignes de l'adulte en tout temps.												
P E R S E R V E R A N C E	P E R S E R V E R A N C E			<ul style="list-style-type: none"> • Je m'investis dans la tâche demandée. • Je fournis les efforts au meilleur de ma capacité. • J'adopte une attitude positive. 				<ul style="list-style-type: none"> • Je choisis un livre et je lis. 		<ul style="list-style-type: none"> • Je règle mes conflits selon les étapes de résolution de conflit. • Je participe activement en étant positif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je participe activement en étant positif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je règle mes conflits selon les étapes de résolution de conflit.
		Je suis un bon exemple pour mes pairs en tout temps.										

Informations complémentaires

Tous les parents doivent se présenter au secrétariat pendant les heures de cours et **aucun adulte autre que le personnel n'est autorisé à circuler librement dans l'école ou sur la cour.**

Ponctualité et assiduité

Tous les élèves doivent se présenter lors des jours de classe, à l'heure, et assister à tous leurs cours. Nous vous prions d'éviter les rendez-vous sur les heures de classe. Ceci est important pour que l'élève ait la totalité des apprentissages ainsi que par respect à l'égard des autres élèves du groupe et de l'enseignant. **Il est important de prévenir le secrétariat de l'école de tout retard ou de l'absence de votre enfant en appelant au 819 474-0704 poste 7580 avant 8h30.**

De plus, à des fins de sécurité, les élèves marcheurs **doivent d'arriver à l'école aux heures permises seulement.**

Matin: 8h30
Midi: 13h13

Les élèves marcheurs doivent quitter le périmètre dès la fin des classes, soit **15h55.**

Collation et dîner

Seuls les aliments santé, tels que fruits, légumes et produits laitiers et produits céréaliers seront tolérés. Notez que **nous avons le service du Club des Petits déjeuners qui offre un déjeuner à tout les élèves et ce, chaque matin !**

Aliments interdits: Noix, arachides, gomme à mâcher, bonbons, chocolat, croustilles, boissons gazeuses, boissons énergisantes et autres aliments du même type.

Gestion des comportements inadéquats

Les moyens suivants peuvent être utilisés en cas de comportement jugé inadéquat:

- Modélisation et pratique du comportement attendu;
- Geste réparateur;
- Reprise de temps après l'école et/ou lors d'une journée pédagogique;
- Plan d'action ou plan d'intervention personnalisé (avec convocation des parents);
- Etc.

<p>Tout manquement majeur à un règlement peut entraîner une suspension immédiate.</p>
--

Code vestimentaire pour les élèves

Le code vestimentaire a été élaboré à partir des critères suivants:

- Assurer la sécurité en tout temps.
- Éviter la provocation (violence, vulgarité ou sexualité).
- Donner une apparence propre.
- Avoir un code vestimentaire unique, peu importe l'âge des élèves même si les problématiques engendrées sont différentes.

Pantalons / Short / Jupe

Restrictions:

- ⇒ Ils doivent cacher les sous-vêtements et l'anatomie (fesses).
- ⇒ Pour les shorts ou les jupes, ils doivent arriver au bout des doigts lorsque les mains sont allongées près du corps.
- ⇒ Les trous dans les pantalons doivent commencer au bout des doigts lorsque les mains sont allongées près du corps.
- ⇒

Chandail / Blouse / T-shirt / Chemise / Camisole

Restrictions:

- ⇒ Ils doivent être faits d'un tissu opaque (ou portés avec une camisole en-dessous).
- ⇒ Ils doivent cacher l'anatomie en tout temps (ventre et épaules).
- ⇒ Pour les camisoles, seules les bretelles larges qui couvrent les sous-vêtements sont permises.
- ⇒ Les imprimés à connotation violente, vulgaire ou sexuelle sont interdits.

Chaussures / Sandales

Restrictions:

- ⇒ Elles doivent être attachées à la cheville et à semelles plates.
- ⇒ Les semelles compensées et les sandales de type « gougoune » sont interdites.

Bijoux / Autres

Restrictions:

- ⇒ Les bijoux encombrants doivent être évités.
- ⇒ **Tout objet, autre que le matériel scolaire, provenant de la maison est interdit**, sauf lors d'une permission spéciale de la part de l'enseignant (par exemple: les cartes Pokémon, les toutous, les billes, les balles de tout genre, les figurines, les appareils électroniques, cellulaire, etc.) et, dans ce cas, cet objet doit être utilisé à l'endroit et au moment permis seulement. Dans le cas contraire, cet objet se verra confisqué pour un temps indéterminé.

Projet de loi n. 56
LOI VISANT À LUTTER CONTRE L'INTIMIDATION
ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Définition de l'intimidation selon l'article 13 de la LIP :

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Caractéristiques de l'intimidation :

- ⇒ Caractère répétitif de l'acte
- ⇒ Rapport de force inégale
- ⇒ Sentiment de détresse de la victime

Définition adaptée aux élèves selon Chantal Boutet et Richard Robillard :

L'intimidation, c'est quand tu te moques d'une personne, que tu lui donnes des surnoms, que tu l'humilies, que tu l'exclus, que tu la menaces avec l'intention de lui faire du mal, que ce soit en personne, sur le Web, par texto ou par téléphone, ou encore que tu la frappes.

Définition de la violence selon l'article 13 de la LIP :

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Caractéristiques de la violence :

- ⇒ Caractère délibéré ou intentionnel de l'acte
- ⇒ Sentiment de détresse de la victime

Sanctions disciplinaires pour tout geste d'intimidation ou de violence :

- ◆ Les sanctions disciplinaires, comme les mesures de réparation, lettre d'excuses, rencontres avec des partenaires sociaux ou autres, ateliers d'habiletés sociales, signalement, etc., seront applicables et évalués selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- ◆ Le directeur de l'école peut suspendre un élève pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence. Des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion devront être envisagées.
- ◆ Le directeur de l'école avise les parents, qu'en cas de récurrence, sur demande de sa part faite à la commission scolaire en application de l'article 242, l'élève pourra être inscrit dans une autre école ou être expulsé des écoles de la commission scolaire. Dans ce cas, la commission scolaire peut, à la demande d'un directeur d'école, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles; dans ce dernier cas, elle le signale au directeur de la protection de la jeunesse. La commission scolaire doit statuer avec diligence sur la demande du directeur de l'école, au plus tard dans un délai de 10 jours.
- ◆ Comme parent, je m'engage à dénoncer tout acte d'intimidation ou de violence vécu ou subi par mon enfant et j'appuie toutes sanctions disciplinaires associés tels que stipulées dans le code de vie et l'annexe au code de vie de l'école.

RÈGLE DE CONDUITE EN VÉHICULE SCOLAIRE - PRIMAIRE-

1- À l'arrêt :

Je me rends au point d'arrêt 10 minutes avant l'heure déterminée par le service du transport scolaire;
Je me rends seulement au lieu d'embarquement qui m'est désigné;
Je suis convenablement vêtu par température froide ou pluvieuse;
S'il n'y a pas de trottoir, je marche du côté gauche de la rue, face à la circulation et sur l'accotement;
J'attends le véhicule scolaire en bordure de la rue, je respecte les propriétés privées et je ne bouscule pas les autres;
En lançant des boules de neige ou tout autre objet, je menace la sécurité des autres élèves;
Je retourne à la maison si le véhicule scolaire est très en retard (30 minutes).

2- À l'embarquement :

Je ne cours jamais à la rencontre du véhicule scolaire;
Je m'éloigne suffisamment du véhicule scolaire pour être bien vu du conducteur;
Je n'oublie pas de regarder à gauche et à droite et j'attends le signal du conducteur pour traverser la rue;
J'attends que le véhicule scolaire soit complètement arrêté avant de m'en approcher et d'y monter;
Je ne bouscule pas les autres et je laisse d'abord monter les plus jeunes et je les aide au besoin;
Je prends garde lorsque je monte dans le véhicule scolaire, surtout l'hiver;
Je me rends immédiatement à mon siège.

3- Durant le trajet :

J'écoute et je respecte les consignes ou directives du conducteur, sans argumenter;
Je demeure assis et je reste à ma place;
Je garde l'allée du véhicule scolaire libre;
J'ouvre les fenêtres après avoir obtenu l'autorisation du conducteur;
Je m'abstiens de lancer des objets dans ou hors du véhicule scolaire;
Je garde la tête, les bras et les mains dans le véhicule scolaire;
Je m'abstiens de manger, boire ou fumer;
Je parle à voix basse, dans un langage respectueux;
Je suis respectueux avec les autres passagers, je m'abstiens de pousser, de me tirer ou de me battre;
J'évite de causer des dommages au véhicule scolaire et je le garde propre;
Je m'adresse au conducteur seulement en cas d'urgence, pour ne pas le déranger ou le distraire;
En cas de panne ou d'accident, je suis les instructions du conducteur pour ne pas aggraver la situation.

4- Au débarquement :

Je me lève seulement lorsque le véhicule est complètement arrêté;
Je descends uniquement au lieu de débarquement qui m'est désigné et/ou seulement à mon école d'appartenance;
Je descends sans bousculer les autres;
Je m'éloigne suffisamment du véhicule scolaire pour être bien vu du conducteur (je compte 10 grands pas de géant);
J'attends le signal du conducteur avant de passer devant le véhicule scolaire, je ne passe jamais derrière le véhicule scolaire;
Je regarde dans les deux sens avant de traverser la rue.

5- Équipements dans le véhicule scolaire :

Tout équipement autorisé doit être transporté dans un sac fermé et sécuritaire;
Seuls les bagages à main pouvant être portés sur les genoux, ne dépassant pas le dossier de la banquette devant l'élève, ne prenant pas la place d'un autre élève, seront acceptés dans les véhicules scolaires;
Un maximum de 2 bagages à main est permis. Voici des exemples de bagage à main : sac d'écolier, boîte de goûter, étui de petit instrument de musique comme un violon ou une flûte;
Les objets qui ne répondent pas aux conditions mentionnées précédemment ne seront pas autorisés : planches à roulettes, trottinettes, bâtons de hockey, bâtons de baseball, planches à neige, guitares ou tout autre gros instrument de musique;
Aucun objet ne doit être placé dans le véhicule scolaire de façon à restreindre le passage d'accès à la porte de secours, l'allée centrale doit toujours rester libre;
Les animaux ne sont pas autorisés, sauf les animaux aidants qui voyagent avec un élève ayant un handicap;
Le conducteur peut refuser dans son véhicule tout article, objet ou équipement qu'il juge de nature à mettre en danger la sécurité des élèves ou non conforme au Code de la sécurité routière;
Les soutes à bagages ne peuvent être utilisées lors du transport quotidien.

6- Mesures disciplinaires :

Si je n'observe pas ces règles de conduite, le conducteur fera un rapport disciplinaire. La commission scolaire avisera mes parents et la direction de l'école de mon comportement, et ceci pourra entraîner une suspension plus ou moins longue du transport scolaire.

Après lecture du document,
veuillez signer et retourner la présente feuille.



ACCEPTATION DU CODE DE VIE ET DES ANNEXES 2022-2023

Comme élève, je m'engage à respecter la totalité du code de vie de l'école et des annexes ainsi que d'assumer mes responsabilités d'élève.

Signature de l'élève

Groupe

Date

Comme autorité parentale, je m'engage à soutenir mon enfant dans le respect du code de vie de l'école et des annexes et j'appuie toutes sanctions disciplinaires associées à un manquement telles que stipulées dans ce même code de vie.

Signature d'un représentant de l'autorité parentale

Date

À retourner à l'école avant le **2 septembre 2022**